

que l'âme humaine se souille à leur contact, comme l'argent s'avilit par l'alliage avec le plomb ; or l'âme souillée devient incapable de s'unir à la beauté suprême : *Quia mens humana inquinatur ex hoc quod inferioribus rebus conjungitur, oportet quod mens ab inferioribus rebus abstrahatur, ad hoc quod supremæ rei possit conjungi : et ideo mens sine munditia Deo applicari non potest ; unde ad Hebr. dicitur, XII : Pacem sequimini cum omnibus et sanctimoniam, sine qua nemo videbit Deum.* (2a 2æ, Q. LXXXI, a VIII.)

II. — Action de grâces

N'est-ce pas ainsi qu'apparut, que devait apparaître l'aînable modèle du sacerdoce, notre Prêtre parfait, Jésus ? *Talis enim decebat ut nobis esset pontifex, sanctus, innocens, impollitus, segregatus a peccatoribus et excelsior celis factus.* (Hebr., VII.) — *Sanctus* ; pur de toute tache ; *Innocens* : incapable de tromper, de nuire, ni à Dieu, ni aux hommes ; *Impollitus* : inviolé, virginal, chaste de corps et d'âme ; *Segregatus a peccatoribus* : séparé non seulement du péché, mais des pécheurs, de leur esprit, de leurs voies, de toute connivence ou complaisance avec eux ; *Excelsior celis factus* : vivant, par sa pureté parfaite, dans les cieux immaculés où habite la très pure sainteté de Dieu. — Dans le fait, en sa vie mortelle ou au Sacrement, qu'est Jésus, sinon l'être séparé ? Séparé de tout honneur, de toute richesse, de toute amitié, de toute jouissance ; — séparé du monde jusqu'à le maudire, en arracher les siens, et à être, en retour, persécuté par sa haine furieuse ; — séparé du péché jusqu'à mourir d'horreur pour lui et de zèle pour le combattre, l'expier, le détruire sur la terre ; — séparé de sa propre chair et de sa vie qu'il livra aux fouets et aux clous, à l'agonie et à la mort, qu'il livre aux abjectes espèces du pain, à la dent de ses ennemis comme de ses amis.

III. — Réparation.

Le prêtre doit donc être un homme séparé, éloigné, élevé au-dessus du vulgaire par ses vues, par ses affections, par ses mœurs : *Separavit vos Deus Israël ab omni populo et induxit sibi, ut serviretis ei in cultu tabernaculi et ministraretis ei.* (Num., XII, 9.) — Malheur à lui si l'on peut dire que le clergé, après tout, ne diffère en rien du peuple : même cupidité pour les choses de la terre ; même sensualisme ; même apathie pour les intérêts de Dieu. Le vieux prêtre Esdras l'apprenant du clergé de son temps en éprouva une douleur inconsolable : *Accesserunt ad me principes dicentes : Non est separatus populus Israel, sacerdotes et Levitæ a populis terrarum et abominationibus eorum. Cumque audissem... scidi pallium meum et avelli capillos capitum mei et sedi maren.* (I Esdr., VIII, 69, 72.)

i. Séparé du péché d'abord, du péché mortel qui l'éloigne de Dieu dans une haine que rien n'apaise, sinon la contrition qui efface le péché ; du péché vénial qui, souillant la beauté de son âme, en affaiblit les ressorts surnaturels.